Calendrier 2025

Collecte des déchets

- Pays des Achards

Beaulieu-sous-la-Roche -

JANVIER							
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	
		1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	31			

		FÉ	۷RI	ER					M	IAR	S					A	VR	IL						MA			
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2						1	2		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
							31																				
		J	UII	V					JU	ILL	ΕT					А	ΟÛ	T				S	EPT	ΈN	1BF	RΕ	
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1		1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30					
30																											
		OCT		2 D E				N	OV	ΈM	BD	E			_	ÉC	EM	RD	E			٦٨	NIV	TEF	20	26	
LUN		MER				DIM	LUN	MAR					DIM	LUN	MAR		JEU		SAM	DIM	LUN				VEN	ŦŤ	DIM
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31	

RÈGLES DE COLLECTE



Bacs avec couvercle marron : collecte des ordures ménagères

Sacs poubelle fermés uniquement. > 1 collecte tous les 15 jours



Bacs avec couvercle jaune : collecte des emballages ménagers

Emballages vidés et en vrac uniquement. > 1 collecte tous les 15 jours

Jours fériés Report de collecte dans la semaine

Si les conditions météorologiques sont trop mauvaises, les collectes peuvent êtres décalées ou annulées.

Pour que votre bac puisse être collecté:

- > Sortez les bacs uniquement la veille au soir de la date de collecte et rentrez les bacs une fois la collecte effectuée.
- > Placez les bacs à 1 m de tout obstacle (muret, poteau, voiture, autre poubelle...).
- > Présentez les bacs, couvercles fermés, avec les poignées tournées vers le mur (côté habitation).
- > Les déchets hors des bacs ne seront pas collectés.
- > Ne tassez pas vos déchets dans vos bacs.
- > En cas d'erreurs de tri, le bac concerné sera refusé à la collecte, il devra être retrié par son propriétaire avant d'être représenté à la prochaine collecte.
- > Retrouvez les consignes de tri détaillées au verso de ce document.



















À retirer directement à la communauté

de communes les lundis, mardis, jeudis de 13h30-17h et le vendredi de 13h30-

composteur.

16h30.



VOTRE ACCÈS À LA PLATEFORME DÉCHETS EN QUELQUES CLICS

Accédez à votre Portail déchets en créant un compte sur :

https://dechets.cc-paysdesachards.fr

Identifiant portail : Code à 8 caractères à récupérer sur votre facture.



ÉTAPE N°1:

Récupérer vos identifiants de 1^{ère} connexion sur votre facture.



Rendez-vous ensuite sur:

https://www.cc-paysdesachards.fr

Onglet environnement > Gestion des déchets > mes démarches en ligne





Quelques unes des fonctionnalités proposées :

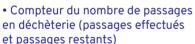














• Visualisation des levées effectuées



- Visualisation des factures
- Paiement en ligne



- Demande de carte Guideoz
- Demande de composteur
- Mensualisation

Retrouvez les tarifs de la redevance générale des déchets sur le site internet de la communauté de communes

Volume du bac d'ordures ménagères	120 litres	240 litres	340 litres			
PART FIXE (votre abonnement obligatoire) Que comprend-elle? L'ensemble des charges fixes du service : La collecte des emballages, l'entretien collecte des colonnes verre et papier, le traitement de vos déchets Elle comprend également 12 collectes annuelles de votre bac d'ordures ménagères et 12 passages en collecte des colonnes verre et papier, le traitement de vos déchets Comment est-elle calculée? En fonction du volume de votre bac d'ordures ménagères (voir tarifs sur						
PART VARIABLE (utilisation complémentaire du service)	annuelles et vos passages supplément	tion du volume de votre bac d'ordures r				

À SAVOIR: La redevance générale des déchets est calculée en fonction de vos dates d'emménagement et de déménagement (prorata mensuel). Ces dates doivent être signalées obligatoirement auprès du service Collecte et traitement des déchets de la Communauté de communes du Pays des Achards.

Déchèteries - Pays des Achards

Horaires d'ouverture

	LES ACHARDS (quartier La Ch ZA Sud-Est, Im		MARTINET ZA Les Echoignes	SAINTE- FLAIVE-DES- LOUPS Le Beignon		
LUNDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h		
MARDI	14h-18h	14h-17h				
MERCREDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h		
JEUDI	14h-18h	14h-17h				
VENDREDI	9h-12h	9h-12h				
VENDREDI	14h-18h	14h-17h				
SAMEDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h		

Horaires du 1er avril au 30 septembre Horaires du 1er octobre au 31 mars

Déchets acceptés dans toutes les déchèteries

Les filières



matériaux de la maison















accumulateurs



rigides



étirables



Gravats

Avant de jeter



Réemploi















ultimes



des ménages

huile de vidange, de friture. solvants, peinture, phytosanitaires, cartouches d'encre, extincteurs.

La Chapelle Beaulieu-Hermier Déchèteries du Pays des **Achards** St-Julien St-Georges de-Ptdx des-Landes Ste-Flaive-des-Loups Les Achards Le Girouard Nieul-le-Dolent

Accès

- Accès sur présentation de la Carte Guideoz pour tous les usagers.
- Accès forfaitaire de 12 passages pour les particuliers
- Après utilisation de vos 12 passages forfaitaires. les passages supplémentaires seront directement comptabilisés et ajoutés sur votre facture semestrielle.
- Vos 12 passages annuels seront automatiquement crédités sur votre carte au 1er janvier, aucune démarche de votre part n'est nécessaire. Les passages non utilisés des années précédentes ne sont pas reportés sur l'année suivante.
- · Dépôts professionnels payants.
- Les horaires et jours d'ouverture peuvent être modifiés ponctuellement et sans préavis.
- Déchèteries fermées les jours fériés et les aprèsmidi du 24 et 31 décembre.

AMIANTE

- Collecte ponctuelle sur inscription.
- Renseignements auprès de la Communauté de communes.

DÉCHETS NON ACCEPTÉS*:

- Déchets collectés en porte à porte (emballages, ordures ménagères)
- Déchets explosifs (bouteilles de gaz, fusées de détresse, munitions...)
- Déchets alimentaires (ordures ménagères)
- · Pneumatiques...

* Liste non exhaustive

Dépôt occasionnel en colonne d'ordures ménagères

Le dépôt est possible grâce à la carte Guideoz, à activer à l'accueil de la communauté de communes. Le dépôt est payant avec un maximum de 80 litres par dépôt. La facturation se fera sur votre redevance générale des déchets.



	COMMUNE	SITUATION					
Bea	ulieu-sous-la-Roche	Parking du cimetière, place Beauregard					
es Achards	La Chapelle-Achard	 Rue de Gaulle, aux ateliers communaux Impasse Théophile Epaud, ZA Sud-Est (devant la déchèterie) 					
Les Ac	La Mothe-Achard	 Parking de la Cité La Malandrie, rue des Ajoncs Rue du Bois Renard, au carrefour avec la rue Armand Lansier 					
Mar	tinet	Parking de la salle de sports, 20 rue de la Fontaine					
Nie	ul-le-Dolent	Parking du stade, rue Armand Calleau					
Saiı	nt-Georges-de-Pointindoux	Parking du cimetière, rue de la Chesnaie					
Sair	nt-Julien-des-Landes	Parking de la salle polyvalente, rue de l'Industrie					
Sair	nte-Flaive-des-Loups	Parking de la Chaufferie					
La (Chapelle-Hermier	Parking du cimetière, rue de Lattre de Tassigny					



Un doute, une question? dechets@cc-paysdesachards.fr • Tél: 02 51 05 94 49

Lundi - mardi - jeudi : 13h30-17h Vendredi: 13h30-16h30